Metis
Correspondances européennes du travail

N° 7 - jeudi 26 avril 2007

Retraite à 67 ans en Allemagne... et les emplois correspondants ?

Le relèvement de l'âge de départ à la retraite, la disparition des dispositifs actuels de lissage des fins de carrière risquent de fragiliser les seniors. Les offres d'emplois seront-elles à la hauteur des besoins ?

Le 9 mars dernier, le Bundestag a adopté une loi qui relève progressivement l'âge de départ à la retraite de 65 à 67 ans, entre 2012 et 2029. Cette loi a été adoptée par la majorité qui regroupe les partis de la coalition gouvernementale (CDU, CSU, SPD). Autres dispositions prévues : les salariés qui auront cotisé 45 ans pourront recevoir leur pension complète à l'âge de 65 ans. Ceux qui auront cotisé 35 ans pourront partir 4 ans avant l'âge terme de 67 ans mais verront leur pension amputée de 0.3% pour chaque mois manquant. Partir à 63 ans leur coûtera donc 14.4%. L'âge terme pour les personnes handicapées sera relevé de 63 à 65 ans. Il leur sera possible de partir dès 62 ans, avec une pension réduite de 0.3% par mois manquant.

Retarder l'âge de départ à la retraite était l'un des enjeux majeurs de la coalition gouvernementale, l'allongement de l'espérance de vie et le changement de ratio entre vie active et retraite, justifiaient d'adopter cette mesure. La loi est conforme aux objectifs retenus en matière de contribution sociale : un taux de contribution qui ne saurait dépasser 20% d'ici 2020 et 22 % pour la décennie suivante.

Dans le même temps, le Bundestag a adopté une autre loi destinée à augmenter le nombre de seniors au travail. Ainsi, Les seniors au chômage percevront une compensation partielle pour perte de revenu, s'ils acceptent un emploi moins payé que le précédent. Les employeurs qui recrutent des personnes de plus de 50 ans recevront une subvention. Des mesures permettant des contrats temporaires d'une durée pouvant atteindre 5 ans seront mises en place pour les salariés de plus de 52 ans. Quant aux salariés de plus de 45 ans, présents dans des entreprises de plus de 250 salariés, ils bénéficieront de nouveaux droits à la formation. Ces différentes mesures sont destinées à accroître le taux d'emploi des personnes de plus de 55 ans, de 45% en 2005 à 50% en 2010.

Dès les premières annonces du gouvernement, le syndicat IG Metall a lancé une campagne contre l'élévation de l'âge terme, alors que les syndicats patronaux approuvaient globalement le projet.
Martin Brussig et Matthias Knuth de l'Institut du travail, des compétences et de la formation à l'Université de Duisburg-Essen, observent que cette décision est prise pour pérenniser et accentuer la tendance à l'élévation de l'âge de la retraite et au travail des seniors. *« A cet égard, la politique de retraite correspond non seulement aux projections démographiques mais aussi au fait que les générations approchant l'âge de la retraite sont plus instruites que les précédentes ».* Mais ils soulignent également que les offres d'emplois offertes aux seniors ne correspondront pas aux besoins induits par un âge de départ retardé. Les personnes qui, pour une raison professionnelle ou privée, ne pourront être employées jusqu'à 67 ans, connaîtront une transition vers l'âge de la retraite qui sera plus longue et plus précaire qu'aujourd'hui. *« Avec la perte quasi complète des outils qui dans le passé permettaient de lisser la période conduisant à la retraite, la différenciation sociale des seniors va s'accroître. Non seulement, les inégalités sociales déjà présentes dans la vie active empireront, mais il y aura aussi pour les seniors, des processus de déclin social invisibles et croissants, conséquences des difficultés professionnelles et privées ».*

Johannes Kirsch

Institut de travail, des compétences et de la formation, Université de Duisbourg-Essen

© Metis Correspondances Européenne du travail 2006 - Toute reproduction interdite